



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE WEITBRUCH

6a - ANNEXES SANITAIRES

EAU POTABLE

PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 12 JUILLET 2018

LE MAIRE



GA/TZ/901.032

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

COMMUNE DE WEITBRUCH

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire ***Eau Potable***

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Décembre 2017	2 ^{ème} phase – selon plan de zonage du 14 novembre 2017
Mise(s) à jour :	Juin 2018	2 ^{ème} phase – selon plan de zonage du 19 avril 2018



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX

TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91

INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
2.1. Production d'eau	3
2.2. Qualité de l'eau	3
2.3. Stockage de l'eau	4
2.4. Réseau de distribution	4
2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales	4
2.4.2. Réseau communal.....	5
2.4.3. Pression de service	5
2.4.4. Défense contre l'incendie	5
2.4.5. Périmètres de protection.....	6
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES.....	6
3.1. Au niveau intercommunal.....	6
3.2. Au niveau communal	7
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	7
4.1. Desserte des zones U (zones urbanisées).....	8
4.2. Desserte des zones AC (zones agricoles constructibles)	8
4.3. Desserte des zones N (zones naturelles).....	8
4.4. Desserte des zones IAU (extension future du tissu urbain à court terme)	8
4.4.1. Zone IAUp – Rue Rott	8
4.4.2. Zone IAUp – Rues de l'Eau, de la Garance	8
4.4.1. Zone IAUh – Rues des Hêtres, des Jardins.....	9
4.4.2. Zone IAUh – Rue de la Garance.....	9
4.4.3. Zone IAUE – Rue de Gries	9
4.5. Desserte des zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme)	9
4.5.1. Zone IIAUh – Rues des Peupliers, de Bischwiller	9
4.5.2. Zone IIAUh – Rue de la Garance.....	9
4.5.3. Zone IIAUE – Rue de Gries	10
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER	10
5.1. Loi Urbanisme et Habitat.....	10
5.2. Détail estimatif	10
6. CONCLUSION	11

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Weitbruch est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), Périmètre de Hochfelden et Environs. Ce dernier regroupe 51 communes et représente une population totale d'environ 36 000 habitants, dont 2 852 habitants pour la commune de Weitbruch (populations légales 2014)

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 2 125 000 m³ dont 119 000 m³ pour Weitbruch.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA). Par ce transfert de compétence, il est devenu Syndicat des Eaux et de l'Assainissement – Périmètre de Hochfelden et Environs.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

L'eau distribuée provient de deux sites de production :

- la station de pompage et de traitement de Mommenheim exploitant sept puits à un débit total de 700 m³/h. Le débit disponible en sortie de traitement est de 650 m³/h ;
- la station de pompage et de traitement de Weitbruch exploitant deux puits à un débit total actuel de 85 m³/h. Le débit disponible en sortie de station est de 60 m³/h (débit pompe de reprise).

La capacité de production actuelle du Périmètre de Hochfelden et Environs est ainsi de 710 m³/h, ce qui représente une capacité de production journalière maximale de 17 040 m³.

Des problèmes de qualité de l'eau brute sur le site de Mommenheim ont entraîné une diminution des débits de pompage sur certains ouvrages (corrosion et colmatage des forages) et, de ce fait, ont amené le Périmètre à construire en 1997 un nouveau puits, le forage n°8.

Ce nouvel ouvrage, capable de fournir 400 m³/h a été mis en service en juillet 1999 (exploitation à 200 m³/h dans un premier temps), et permet d'assurer la couverture des besoins actuels et futurs en cas d'abandon ou de baisse de production de certains forages.

2.2. Qualité de l'eau

D'une manière générale, l'eau captée est moyennement minéralisée, bicarbonatée calcique. Ses teneurs en fer et manganèse sont importantes et dépassent les normes de potabilité en vigueur. Ces éléments sont éliminés par filtration par voie biologique au niveau des stations de traitement de Mommenheim et **Weitbruch**. Le traitement est complété par une neutralisation par aération sur les 2 sites (cascades à Mommenheim, aspersion à Weitbruch) et une désinfection au chlore en sortie des stations de traitement.

La teneur en nitrates, variable selon les puits, est de l'ordre de 26 mg/l en moyenne en sortie de la station de traitement de Mommenheim, ce qui est inférieur à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. Sur le site de **Weitbruch**, la teneur en nitrates est plus faible, de l'ordre de 4 mg/l.

Pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie au consommateur, le Centre d'Analyses et de Recherche (CAR), sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS), procède

périodiquement aux analyses réglementaires. Le nombre d'analyses microbiologiques et physico-chimiques réalisées au cours de l'exercice 2016 a été, respectivement, de 92 et 151. Celles-ci ont été conformes à 100%.

Dans les années 1990, l'eau produite sur le site de Mommenheim avait occasionnellement présenté des teneurs en pesticides et plus particulièrement en atrazine à une concentration proche (0,08 µg/l) de la concentration maximale autorisée fixée à 0,1 µg/l, mais très inférieure à la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (2 µg/l). Depuis, le déploiement de mesures contraignantes visant à protéger les périmètres de protection et la signature le 16 septembre 2004 du nouvel arrêté préfectoral d'utilité publique des captages de Mommenheim visant à renforcer ces mesures ont permis de limiter la présence des pesticides dans l'eau. En 2016, l'atrazine et son sous-produit de dégradation (déséthylatrazine) ont uniquement été détectés à l'état de traces.

2.3. Stockage de l'eau

Les eaux prélevées aux forages de Mommenheim et de **Weitbruch** sont refoulées directement dans le réseau, le surplus étant stocké au niveau de onze réservoirs d'un volume variant de 150 m³ (réservoirs de Friedolsheim et de Gingsheim) à 2 000 m³ (réservoir du Himrich à Waltenheim-sur-Zorn), ce qui représente une capacité de stockage totale de 5 840 m³ dont 1 080 m³ réservés à lutte contre l'incendie.

Réservoir	Volume total (m ³)	Volume utile (m ³)	Réserve incendie (m ³)	Niveau d'eau (m NGF)
Friedolsheim	150	90	60	256,00
Geiswiller	200	140	60	240,10
Gingsheim	150	90	60	230,00
Himrich (cuve 1)	1 000	760	240	255,60
Himrich (cuve 2)	1 000	1 000	0	256,80
Huttendorf	1 000	860	140	253,75
Kirrwiller	1 000	880	120	257,68
Morschwiller	350	290	60	295,50
Niederschaeffolsheim	500	350	150	221,00
Scherlenheim	300	170	130	233,00
Duntzenheim (Bâche)	190	130	60	219,00
Total des réserves	5 840	4 760	1 080	

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau du périmètre, complexe et étendu, se compose de plus de 380 km de conduites de production et de distribution, et peut être décomposé en deux secteurs, chacun alimenté par un champ captant décrit précédemment. Le présent document abordera uniquement le secteur incluant la commune de Weitbruch.

Depuis les forages 1 et 2 au nord de Weitbruch, un pompage associé à une bâche de reprise en sortie de traitement alimente le réservoir de Niederschaeffolsheim par une conduite Ø 150 mm puis Ø 200 mm, assurant au passage la distribution d'eau dans l'ensemble du secteur. Quand le réservoir de Niederschaeffolsheim est plein, le pompage s'arrête et la distribution se fait gravitairement depuis le château d'eau.

Le réseau intercommunal est structuré depuis le réservoir de Niederschaeffolsheim autour d'une conduite Ø 150 mm alimentant Kriegsheim et Rottelsheim au sud, et une conduite Ø 200 mm alimentant Weitbruch et le hameau du Birkwald, à l'est.

Enfin, une interconnexion en conduite Ø 125 mm avec le réseau d'eau de Batzendorf, à l'ouest de Niederschaeffolsheim, permet le secours du secteur depuis les réservoirs de Huttendorf et de Waltenheim/Zorn (réservoir du Himrich) en cas de problème au niveau des ressources de Weitbruch.

2.4.2. Réseau communal

Le réseau de distribution communal est constitué d'une conduite maîtresse Ø 200 mm qui part du réseau intercommunal Ø 150 mm reliant la station de traitement de Weitbruch au hameau du Birkwald. Ce réseau contourne la commune par le nord puis l'est, jusqu'au niveau de la rue des Framboises au sud-est de la commune. Cette conduite Ø 200 mm se prolonge ensuite en Ø 150 mm :

- D'une part, jusqu'au sud de la rue de l'Eglise en traversant le nouveau lotissement « Hornleiss » ;
- D'autre part, jusqu'au carrefour de la rue Principale et de la rue de Tailleurs en longeant la rue des Messieurs.

Une conduite Ø 125 mm permet le maillage du réseau de distribution de Weitbruch entre la conduite intercommunale Ø 200 mm traversant le hameau du Birkwald et le réseau Ø 100 mm de la rue Rott, à l'ouest de la commune.

Enfin, des canalisations de plus faible diamètre (Ø 110 à Ø 60 mm) assurent le maillage des réseaux et la desserte locale des zones d'habitations.

2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est fixée par le niveau d'eau du réservoir de Niederschaeffolsheim, ou, si celui-ci est en marche, par le pompage de la station de traitement de Weitbruch. La pression statique est ainsi comprise entre 4,7 et 6,6 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Le volume nécessaire à la défense contre l'incendie est disponible au niveau du réservoir de Niederschaeffolsheim, où une réserve de 150 m³ reste à tout moment mobilisable.

Le réseau de distribution de la commune de Weitbruch est équipé d'un total de 107 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 120 m et répartis comme suit :

- 54 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm) ;
- 51 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm) ;
- 2 Hydrants (Ø 65 mm).

Notons également que la commune dispose par ailleurs d'une citerne enterrée de 120 m³ implantée rue des Bergers.

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal de Weitbruch est concerné par les périmètres de protection des 2 forages de Weitbruch et du forage de Kaltenhouse :

- Les 2 forages de Weitbruch ont été déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2008. Leurs périmètres de protection rapproché et éloigné concernent la partie nord-ouest du ban communal ;
- Le forage de Kaltenhouse a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 10 avril 1974. Son périmètre de protection éloigné concerne la partie nord-est du ban communal de Weitbruch.

Notons que les 4 forages de Bietlenheim, au sud, déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1996 présentent une aire d'alimentation qui concerne la partie sud du ban communal de Weitbruch.

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Un projet général de renforcement établi en 1985 par le SDEA, et révisé en 2001, a prévu les travaux nécessaires à la satisfaction des besoins en eau potable du Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs. Dans ce cadre, des renforcements de conduites intercommunales ont été envisagés pour fiabiliser la desserte des différentes communes. En 2014, un maillage en Ø 400 mm du réseau intercommunal a, par exemple, été réalisé à l'entrée de la commune de Schwindratzheim en venant de Mommenheim pour améliorer la desserte en eau de Hochfelden et des différents secteurs au nord depuis le réservoir du Himrich.

Des travaux d'interconnexion avec les périmètres voisins ont également récemment été entrepris. En 2013, une interconnexion entre Mittelhausen et Rumersheim a été réalisée, reliant ainsi le périmètre de Hochfelden et Environs au périmètre Kochersberg-Souffel par le biais d'une station relais et d'une conduite en fonte Ø 300 mm. Une seconde interconnexion a été réalisée en 2014 entre la nouvelle zone d'activités de Mommenheim et la ville de Brumath par la RD 421.

En 2015, afin de vérifier le fonctionnement général des installations d'eau potable du périmètre de Hochfelden et Environs, le SDEA a actualisé les études existantes sur l'ensemble du périmètre. Cette approche basée sur une modélisation informatique complète du système d'alimentation en eau potable et une analyse de sa situation patrimoniale a permis de déterminer :

- D'une part, les aménagements à mettre en œuvre pour répondre à l'évolution du besoin en eau des 51 communes du périmètre au cours des prochaines années (renforcement, maillage de réseaux,...) ;
- D'autre part, les pistes d'aménagements pour optimiser le fonctionnement global du patrimoine et garantir une bonne qualité d'eau mise en distribution : poursuite de la sécurisation de l'approvisionnement, programme de renouvellement de conduites, rénovation des ouvrages, études d'interconnexion,...).

Ces pistes de réflexion ont déjà mené aux travaux suivants :

- Restructuration de la station de surpression de Duntzenheim (travaux réalisés en 2017) ;
- Abandon et démolition du château d'eau de Scherlenheim (travaux prévus pour 2018) ;
- Etude d'une interconnexion avec les installations du SDEA – Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier (étude prévue fin 2017) pour sécuriser l'alimentation en eau

du secteur d'influence du château d'eau de Scherlenheim, après la déconnexion de l'ouvrage.

Parallèlement à l'établissement de ce schéma directeur, le SDEA pilote une étude hydrogéologique qui a pour objectif la caractérisation du fonctionnement hydrodynamique du champ captant de Mommenheim. En effet, malgré les mesures de protection de la ressource appliquées au niveau des périmètres de protection, la concentration en nitrates dans les eaux brutes ne diminue pas et reste proche de la concentration maximale autorisée sur certains puits. Cette étude aura donc pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement des nappes souterraines en présence et notamment d'appréhender leurs interactions afin de déterminer l'origine de ces nitrates.

3.2. Au niveau communal

L'alimentation en eau potable de la commune de Weitbruch ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle et les capacités de production et de stockage du périmètre de Hochfelden et Environs permettent de couvrir les besoins actuels de la commune.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris. Dans ce cadre, le tableau ci-dessous récapitule les différentes opérations de travaux déjà entreprises :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire	Diamètre et matériau	Planification
Rue Longue	Renforcement du réseau	210 ml	110 mm PVC	Travaux réalisés en 2011
Rue de la Paix	Renforcement du réseau	200 ml	110 mm PVC	Travaux réalisés en 2012
Rue Oberend Impasse des Roses	Renforcement du réseau	500 ml	110 mm PVC	Travaux réalisés en 2015

La viabilisation d'un nouveau lotissement au sud de la commune, le lotissement « Hornleiss », a également nécessité la pose d'un réseau de distribution d'eau :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire	Diamètre et matériau	Planification
Lotissement « Hornleiss »	Extension du réseau de distribution	260 ml	150 mm FD	Travaux réalisés en 2013
		650 ml	110 mm PVC	Travaux réalisés en 2013

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des zones U (zones urbanisées)

D'une manière générale, les parcelles construites dans les zones urbanisées sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

Notons que les zones UJ correspondant aux espaces urbains de jardins ne sont pas desservies par le réseau d'eau potable. Toutefois, étant donné la constructibilité limitée des zones UJ et en l'absence de projet d'aménagement précis aucun principe d'extension du réseau d'eau potable n'est prévu pour le moment.

4.2. Desserte des zones AC (zones agricoles constructibles)

Certaines zones agricoles constructibles se trouvent en périphérie urbaine et sont donc déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. En revanche, en l'absence de projet d'aménagement précis de ces zones, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

La desserte en eau de ces zones agricoles constructibles sera étudiée de manière détaillée, au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

4.3. Desserte des zones N (zones naturelles)

Certaines zones naturelles se trouvent en périphérie urbaine et sont donc déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. En revanche, d'autres zones, localisées à l'écart des zones urbanisées, ne sont pas desservies.

Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, aucun projet d'extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagé.

Toutefois, si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

4.4. Desserte des zones IAU (extension future du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone IAUp – Rue Rott

La zone d'extension IAUp est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au nord, rue Rott, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.2. Zone IAUp – Rues de l'Eau, de la Garance

La zone d'extension IAUh est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au sud, rue de l'Eau, par une conduite de diamètre Ø 80 mm et au nord, rue de la Garance, par une conduite également de diamètre Ø 80 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.4.1. Zone IAUh – Rues des Hêtres, des Jardins

La zone d'extension IAUh est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au sud, rue des Jardins, par une conduite de diamètre Ø 110 et 90 mm et au nord, rue des Hêtres, par une conduite de diamètre Ø 200 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.4.2. Zone IAUh – Rue de la Garance

La zone d'extension IAUh est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable qui coupe la zone d'ouest en est par une conduite de diamètre Ø 200 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone ne permettent pas le maintien de cette conduite, elle devra être dévoyée dans le cadre de son aménagement.

4.4.3. Zone IAUe – Rue de Gries

La zone d'extension IAUe n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 150 mm de 80 ml en zone Anc depuis le réseau rue de Gries à l'ouest de la zone d'extension.

Toutefois la capacité du réseau existant rue de Gries peut ne pas être en adéquation avec les besoins de la future zone d'extension, auquel cas le renforcement de 130 ml en diamètre Ø 150 mm de ce tronçon sera à prévoir à partir du carrefour avec la rue de la Paix.

4.5. Desserte des zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme)

4.5.1. Zone IIAUh – Rues des Peupliers, de Bischwiller

La zone d'extension IIAUh est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable qui coupe la zone d'ouest en est par une conduite de diamètre Ø 200 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone ne permettent pas le maintien de cette conduite, elle devra être dévoyée dans le cadre de son aménagement.

4.5.2. Zone IIAUh – Rue de la Garance

La zone d'extension IIAUh n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. Son alimentation pourra se faire depuis la desserte interne de la zone d'extension IAUh – Rue de la Garance.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Un bouclage pourra être mis en place depuis la conduite desservant la rue de la Garance. L'équipement de celle-ci nécessiterait néanmoins une étude spécifique et une définition, par la commune, des modalités de financement.

4.5.3. Zone IIAUe – Rue de Gries

La zone d'extension IIAUe n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. Son alimentation pourra se faire depuis la desserte interne de la zone d'extension IAUe – Rue de Gries.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Un bouclage pourra être mis en place depuis la conduite desservant la rue de la Garance. L'équipement de celle-ci nécessiterait néanmoins une étude spécifique et une définition, par la commune, des modalités de financement.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA des équipements précités.

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations résultant de l'étude de faisabilité sommaire réalisée au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Zone IAU

⇒ Zone IAUe – Rue de Gries

Extension de 80 ml Ø 150 mm	16 000 € HT
Renforcement de 130 ml Ø 150 mm	26 000 € HT

TOTAL : 42 000 € HT

Remarque

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, hors desserte interne des zones. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

Les périmètres du SDEA seront amenés, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de Weitbruch par les installations du SDEA – Périmètre de Hochfelden et Environs répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 1^{er} juin 2018

Le Technicien Bureau d'Etudes



Thomas ZULIANEL

Le Responsable Maîtrise d'œuvre
Eau Potable



Gilles ANSELM

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

WEITBRUCH : VILLAGE

Désignation de l'appareil	Adresse	Débit (m³/h) à 3 bar	Débit (m³/h) à 2 bar	Débit (m³/h) à 1 bar	Pression statique (bar)	DN conduite (mm)	Date de vérification
PA 2	Rue des Pins	27	32	41	5,4	90	09/2015
PA 5	Rue Principale	41	56	65	5,3	100	09/2015
PA 23	Rue des Romains	31	40	46	4,8	80	09/2015
PI 42	Rue des Tailleurs	85	101	111	6,0	110	09/2015
PA 46	Rue de la Forêt	39	50	56	5,4	80	09/2015
PA 51	Rue de Gries	28	35	40	6,3	80	09/2015
PA 61	Rue de l'Eglise	52	72	83	4,8	90	09/2015
PI 63	Rue de Brumath	86	101	113	6,3	110	09/2015
PA 66	Rue de Brumath	39	54	62	4,8	90	09/2015
PI 77	Rue de la Chaux	99	113	> 120	6,3	110	09/2015
PI 83	Rue de la Chaux	63	79	89	6,0	100	09/2015
PA 91	Rue Neuve	35	44	49	5,2	80	09/2015
PI 100	Rue Sœur Marie	70	86	99	6,3	110	09/2015
PA 102	Rue des Prés	59	69	72	6,6	110	09/2015
PI 104	Rue des Vignes	111	> 120	> 120	6,4	200	09/2015
PI 108	Rue Strieth	49	60	69	5,8	110	09/2015
PA 111	Rue de Bischwiller	41	54	64	5,3	90	09/2015
PI 117	Rue des Groseilles	56	80	95	4,8	110	09/2015

WEITBRUCH : HAMEAU DU BIRKWALD

Désignation de l'appareil	Adresse	Débit (m³/h) à 3 bar	Débit (m³/h) à 2 bar	Débit (m³/h) à 1 bar	Pression statique (bar)	DN conduite (mm)	Date de vérification
PA 95	Hameau du Birkwald	49	60	72	5,3	125	09/2015
PI 121	Hameau du Birkwald	61	81	92	4,7	150	09/2015

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.

PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF

tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com